



Dispositif d'aide à l'acquisition de vélos

Formulaire de demande d'aide à l'acquisition d'un vélo

La commune de Villiers-en-Bière souhaite développer la pratique du vélo sur son territoire. Par délibération N° 4 du 18 juillet 2024 la commune propose un dispositif d'aide financière pour inciter ses administrés à acquérir **un vélo neuf non reconditionné classique, cargo, pliant ou adapté, mécanique ou électrique**. Cette aide est disponible pour tout achat effectué à partir du 18 juillet 2024 sur présentation des justificatifs.

Cette demande devra être déposée en mairie, **signée et accompagnée d'une copie d'un titre d'identité (qui sera détruite après vérification)**.

Nom Prénom : Date de naissance

Adresse postale : N°..... Rue :

Code postal :..... Ville :.....

Adresse email :N° tél. :

Type de vélo : Mécanique A assistance électrique

Je certifie que le vélo respecte les normes françaises et européennes en vigueur

N° d'identification du vélo : Date d'achat indiquée sur la facture :.....

N° de la facture : Nom et adresse du revendeur :

Achat réalisé : En ligne En magasin

Prix d'achat du vélo TTC :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'attribution et certifie l'exactitude des informations renseignées.

Je m'engage sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide pour l'acquisition d'un vélo pendant cinq années à compter de la date de versement de la subvention. A défaut la subvention perçue devra être remboursée intégralement.

Liste des pièces à fournir

- Une copie d'une pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport, permis ou titre de séjour)
- Une copie du certificat d'homologation ou de conformité du vélo
- Une copie du justificatif de domicile datant de moins de trois (3) mois (taxe d'habitation, taxe foncière, facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, facture d'eau ou facture d'électricité).
- Un Relevé d'identité Bancaire (RIB) du compte courant au nom du demandeur, sur lequel l'aide à l'achat sera versée par virement bancaire
- Le renseignement du numéro d'identification du vélo et le certificat d'identification du vélo
- Une photographie du vélo
- Une copie de la facture acquittée, rédigée en français et libellée en euros, émanant d'un revendeur professionnel. Cette facture doit être au nom et à l'adresse du demandeur. Seules les factures de moins de 3 mois seront acceptées. Tout achat antérieur à la date de délibération initiale mettant en place ce dispositif est exclu du bénéfice de l'aide à l'achat.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la commune de Villiers-en-Bière. Les informations que la commune est amenée à recueillir proviennent de la communication volontaire des participants à l'opération pour l'attribution de l'aide pour l'acquisition de vélos. Toutes les données demandées sont obligatoires et nécessaires au traitement de la demande et à l'élaboration du bilan du dispositif.

Ces données pourront être traitées de façon anonyme, dans un fichier à part, à des fins uniquement statistiques et d'évaluation du programme.

Les informations recueillies le sont uniquement au profit de la commune de Villiers-en-Bière et ne seront utilisées que dans le cadre de l'opération d'aide pour l'acquisition de vélos. Les données liées à votre demande d'aide pour l'acquisition de vélos (nom, prénom, date de naissance, adresse, commune, code postal, numéro de téléphone, adresse électronique, informations sur le matériel acheté et pièces justificatives, etc.) seront conservées pour une durée de cinq (5) ans le temps nécessaire au respect des obligations contractuelles ou pour permettre de faire valoir un droit en justice, puis supprimées.

Fait à Villiers-en-Bière, le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »,

Le demandeur

Le Maire ou son représentant